

ASSOCIATION SIMON DE CYRENE RUNGIS

2 place Marcel Thirouin
94 150 Rungis
SIREN : 800 846 982
APE : 9730B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION SIMON DE CYRENE RUNGIS

2 place Marcel Thirouin

94 150 Rungis

SIREN : 800 846 982

APE : 8730B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SIMON DE CYRENE RUNGIS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association SIMON DE CYRENE RUNGIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 « changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment en ce qui concerne :

- Les nouveaux traitements comptables applicables depuis 2025 concernant notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2022-06 & ANC 2023-03 et ont été correctement appliqués.
- La nouvelle présentation des états financiers et de l'annexe des comptes est conforme aux dispositions du règlement ANC 2022-06 & ANC 2023-03 et a été correctement appliquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, le 18 mars 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

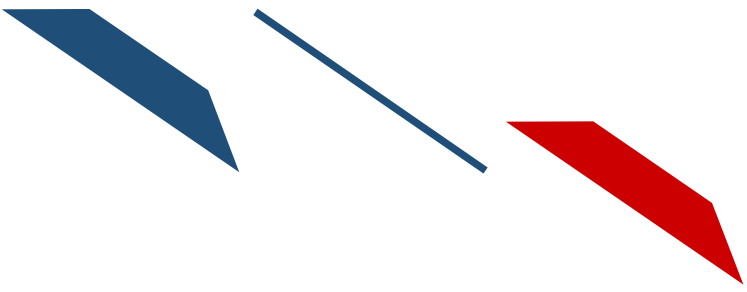
Fait à Fontenay-sous-Bois,

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES

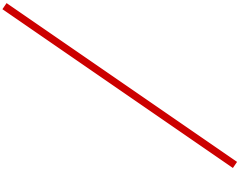
Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de François
JEGARD (+33612263169)
Date : 01/06/2026 16:06:54
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 504130

François JEGARD
Associé

Jégard Créatis



COMPTES ANNUELS



ACTIF	Brut 2025	Amortissem ent 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement	33 526	19 656	13 869	20 575
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions	683 440	149 153	534 287	586 816
Installations techniques, matériel et outillage industriel	61 575	55 904	5 672	5 975
Autres immobilisations corporelles	300 601	260 742	39 859	31 988
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	10 120		10 120	10 120
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	1 089 262	485 455	603 807	655 474
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	198 996	20 534	178 462	269 377
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 017		1 017	10 619
Charges constatées d'avance	0	0	0	6 497
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 904 619		1 904 619	1 533 078
TOTAL III	2 104 631	20 534	2 084 098	1 819 572
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 193 893	505 988	2 687 905	2 475 046

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	255 612	255 612
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	44 400	44 400
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	44 400	44 400
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	963 895	744 588
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	933 937	677 373
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	29 958	67 215
Excédent ou déficit de l'exercice	241 334	219 307
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	83 084	-37 257
Situation nette (sous total)	1 505 241	1 263 906
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	376 978	401 887
Provisions réglementées	0	0
TOTAL I	1 882 219	1 665 794
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	354 006	383 869
TOTAL II	354 006	383 869
PROVISIONS		
Provisions pour risques	15 000	
Provisions pour charges	62 808	88 902
TOTAL III	77 808	88 902
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	20 140	19 584
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 344	64 968
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	290 956	239 430
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	432	12 500
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	373 872	336 481
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 687 905	2 475 046

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024 retraité
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	280	320
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	1 387 655	1 241 561
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 367 886	1 222 809
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	493 177	429 649
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	19 520	23 051
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	12 500	93 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	38 604	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés	52 314	60 706
Autres produits	40	1 243
TOTAL I	2 878 799	2 642 690
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	672 805	734 607
Aides financières		12 500
Impôts, taxes et versements assimilés	156 358	131 477
Salaires	1 253 592	1 118 894
Cotisations sociales	414 470	343 459
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	93 261	70 048
Dotations aux provisions	27 510	22 064
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés	22 450	20 800
Autres Charges	400	71
TOTAL II	2 640 846	2 453 920
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	237 953	188 771

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 788	4 233
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	3 788	4 233
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 788	4 233
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	241 740	193 004
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		26 665
TOTAL V		26 665
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		8
TOTAL VI		8
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	26 657
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	406	354
Total des produits (I+III+V)	2 882 586	2 673 588
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 641 252	2 454 281
EXCEDENT OU DEFICIT	241 334	219 307
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	83 084	-37 257
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	-2 049	-4 613
TOTAL	-2 049	-4 613
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	2 049	4 613
TOTAL	2 049	4 613



ANNEXE
aux Comptes Annuels de Simon de Cyrène Rungis
Comptes clos au 31 décembre 2025

TABLE DES MATIERES

ANNEXE

1	PREAMBULE	1
2	PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES	1
3	REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3.1	PRINCIPES COMPTABLES	2
3.2	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	2
3.3	PRINCIPALES METHODES UTILISEES	3
3.3.1	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	<i>3</i>
3.3.2	<i>Immobilisations financières</i>	<i>3</i>
3.3.3	<i>Créances et dettes.....</i>	<i>3</i>
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	4
4.1	ACTIF.....	4
4.1.1	<i>Tableau des immobilisations</i>	<i>4</i>
4.1.2	<i>Tableau des amortissements.....</i>	<i>4</i>
4.1.3	<i>Etat des créances</i>	<i>5</i>
4.2	PASSIF.....	5
4.2.1	<i>Variation des fonds propres.....</i>	<i>5</i>
4.2.2	<i>Détermination du résultat effectif global.....</i>	<i>5</i>
4.2.3	<i>Résultat administratif des établissements sous gestion contrôlée</i>	<i>6</i>
4.2.4	<i>Tableau de suivi des fonds dédiés par projets</i>	<i>6</i>
4.2.5	<i>Etat des dettes.....</i>	<i>6</i>
5	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	7
5.1	DETAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS	7
5.2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	7
5.3	COMPTE DE RESULTAT PAR TYPE D'ACTIVITE (GESTION CONTROLEE VS GESTION LIBRE)	8
6	AUTRES INFORMATIONS	8
6.1	EFFECTIF MOYEN	8
6.2	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	9
6.3	INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	9

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 687 904,69 €
- Total du compte de résultat :
 - o Charges : 2 641 252,08 €
 - o Produits : 2 882 586,42 €
- Résultat de l'exercice : excédentaire 241 334,34 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

L'association Simon de Cyrène Rungis permet à des personnes en situation de handicap, cérébro-lésées de vivre au sein de maisons partagées avec des personnes valides en favorisant le vivre-ensemble mais aussi l'autonomie des personnes handicapées, dans une atmosphère de soutien mutuel et de fraternité.

La Communauté Simon de Cyrène de Rungis est une résidence sociale doublée d'un Service Autonomie A Domicile mixte (SAD mixte) dédié qui bénéficie d'une autorisation de l'ARS datant du 24 juin 2020 pour le Service Autonomie à Domicile Soins (SAD soins) et du conseil départemental datant du 19 octobre 2016 pour le Service Autonomie A Domicile Aide (SAD aide).

L'action de l'association se développe donc autour de 3 pôles d'activités :

- L'hébergement,
- Le Service Autonomie A Domicile aide (SAD aide),
- Le Service Autonomie A Domicile (SAD soins, ex-SSIAD), déployé au 1^{er} octobre 2020.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- *règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;*
- *nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.*

3.2 Changement de réglementation comptables

L'application pour la première fois du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 (article 5), entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été réintégrés au crédit sur les lignes de charges « Autres achats et charges externes » et « salaires » en fonction de leur nature.
- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement nouveau postérieur à la clôture pouvant affecter notre activité et remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation n'a été identifié.

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Matériel —électroménager	3 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements	15 à 25 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans (suivant si neuf ou d'occasion)
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 à 7 ans
Mobilier des maisons	3 à 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2025	Acquisitions de l'Exercice 2025	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	33 526			33 526
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	683 440			683 440
Installations, matériel et outillage techniques	61 501	2 470	2 396	61 575
Autres immobilisations corporelles	282 011	18 591		300 601
Dont Matériel de transport	70 536			70 536
Dont Matériel de bureau	30 772	10 025		40 797
Immobilisations financières				
Titres immobilisés	10 120			10 120
TOTAL GENERAL	1 070 597	21 061	2 396	1 089 262

▪ Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :

Les principales entrées en immobilisation correspondent au renouvellement d'un grand nombre de PC pour être compatibles avec Windows 11 (7,5 K€), à l'installation d'un store fixe pour la terrasse de la maison Teranga (5 K€), des chaises ergonomiques pour les salariés travaillant dans les bureaux (3,6 K€).

4.1.2 Tableau des amortissements

Amortissements	Amortissements cumulés 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2025	Amortissements Cumulés 2025
Amortissements des immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	12 951	6 705		19 656
Amortissements des immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	96 623	52 530		149 153
Installations, matériel et outillage techniques	55 527	2 773	2 396	55 904
Autres immobilisations corporelles	250 023	10 719		260 742
- dont instal géné, agts, amégts divers	125 480	3 075		128 554
- dont matériel de transport	69 383	1 153		70 536
- dont matériel de bureau	25 642	4 008		29 650
- dont mobilier/mobilier maisons	27 710	2 050		29 761
TOTAL GENERAL	415 123	72 727	2 396	485 455

4.1.3 Etat des créances

Créances de l'actif circulant :	Montant brut 2025	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à un an	Échéance à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	198 996	198 996	
<i>dont Créances département</i>	122 679	122 679	
Autres créances clients			
Personnelet comptes rattachés	183	183	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	833	833	
Autres (OPCA)			
Charges constatées d'avance			
TOTAL CREANCES	200 013	200 013	0

Le montant des créances Département correspond à la facturation du mois de décembre et des facturations 2025 en attente de renouvellement des droits PCH pour le Département du Val de Marne.

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

Exercice 2025	Solde début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	255 611,56				255 611,56
Réserves de compensation de déficits sous contrôle tiers financeur	44 400,00				44 400,00
Report à nouveau	744 587,98	256 563,74		-37 256,90	963 894,82
<i>dont report à nouveau sous contrôle tiers financeur</i>	67 215,08			-37 256,90	29 958,18
Résultat de l'exercice	219 306,84	-219 306,84	241 334,34		241 334,34
<i>dont résultat sous contrôle tiers financeur</i>	-37 256,90	37 256,90	83 083,79		83 083,79
Sous-total Situation nette	1 263 906,38	37 256,90	241 334,34	-37 256,90	1 505 240,72
Subvention d'investissement	401 887,40			-24 909,36	376 978,04
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 665 793,78	37 256,90	241 334,34	-62 166,26	1 882 218,76

Au 31/12/2025, les principales variations des fonds associatifs concernent la remontée en report à nouveau du résultat 2024 et intégration du résultat 2025.

4.2.2 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT COMPTABLE	241 334	219 307
Reprise du résultat antérieur	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	241 334	219 307
Dont résultat effectif sous gestion propre	158 251	256 564
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	83 084	-37 257

4.2.3 Résultat administratif des établissements sous gestion contrôlée

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable N	Reprises excédents ou déficits antérieurs	Variation CP	Autres ajustements	Résultat administratif à affecter
SSIAD	83 083,79	-37 256,90	-2 673,22		43 153,67
Total gestion contrôlée	83 083,79	-37 256,90	-2 673,22	0,00	43 153,67

Les comptes de la gestion contrôlée sont transmis à l'autorité de tarification, l'ARS, sous la forme de « compte administratif ».

Nous avons proposé que ce résultat soit affecté intégralement en Réserve de compensation des déficits.

4.2.4 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

		Fonds restant à engager en début d'exercice 2025	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Contributions financières autres organismes	Aménagement terrasse	9 450			9 450
	Equipements et aménagements lieux de vie	170 873	1 447		169 426
	Activités	12 500		0	12 500
	Réhabilitation chapelle	170 871	35 367		135 504
Générosité du public	Equipements et aménagements lieux de vie	11 875			11 875
	Evènement fédéral Lourdes	0	0		0
	Activités	8 300	15 500	22 450	15 250
TOTAL		383 869	52 314	22 450	354 006

Les utilisations les plus importantes en 2025 sont en lien avec les amortissements des travaux de réhabilitation de la chapelle financés par des contributions financières pour 35 K€ mais aussi le financement d'activités et évènements communautaires pour un total de 15,5 K€.

Une contribution financière de 12,5 K€ ainsi que des dons à hauteur de 10 K€ perçus en fin d'année 2025 ont été remontés en fonds dédiés pour permettre le financement d'activités et évènements 2026 pour la communauté.

4.2.5 Tableau des provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges RH	0	15 000			15 000
Provisions pour charges	88 902	12 510	0	-38 604	62 808
TOTAL	88 902	27 510	0	-38 604	77 808

Les provisions à l'ouverture de l'exercice correspondent aux provisions de risque de reprise de la subvention DRIHL 2020 à 2023 et de la reprise de la dotation qualité.

Sur l'exercice 2025, une provision pour litige RH a été passée à hauteur de 15 000€ et une provision pour trop-versé de dotation qualité pour 12 510€. La provision relative à la subvention DRIHL 2020/2021 a été, elle, reprise pour un montant de 38 604€.

Au 31/12/2025, le montant des provisions s'élève à 77 808€.

4.2.6 Etat des dettes

DETTES	Montant brut 2025	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	20 140		5 336	14 804
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 344	62 344		
Personnel et comptes rattachés	147 960	147 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 339	114 339		
Etat et autres collectivités publiques	28 657	28 657		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	432	432		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	373 872	353 732	5 336	14 804

Les cautions des salariés internes représentent les dettes à plus d'un an et moins de 5 ans tandis que les cautions des résidents constituent les dettes à plus de 5 ans.

Les dettes sociales et fiscales constituent l'essentiel des dettes pour 291 K€ (charges sociales liées au 4^e trimestre, provision pour congés payés de fin d'année, cotisation formation et taxe sur salaire 2025).

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	Total
Concours publics			493 177			493 177
- Dotation globale ARS			493 177			493 177
Subventions d'exploitation		4 333	845 466			849 799
- Subvention CD94			826 466			826 466
- Subvention Etat (volontaires service civique)						0
- Subvention Etat (emploi jeunes, apprenti)		4 333				4 333
- Subvention Etat/Unédic (activité partielle)						0
- Subvention mairie Rungis			19 000			19 000
TOTAL		4 333	1 338 643			1 342 976

5.2 Contributions volontaires en nature

Leur montant est évalué à 2 049,30 €

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :

- Bénévolat (avec le temps passé par les administrateurs et les habitants solidaires) valorisé pour un montant de 2 049,30 € ;

La valorisation du bénévolat prend en compte les recommandations issues de Simon de Cyrène Fédération.

5.3 Compte de résultat par type d'activité (gestion contrôlée vs gestion libre)

Libellé	SSIAD	Total hors SSIAD	Total SDC Rungis
Achats	3 539	219 290	222 828
Services extérieurs	9 596	259 593	269 189
Autres services extérieurs	35 368	145 420	180 788
Taxes	30 375	125 983	156 358
Personnel	330 183	1 337 879	1 668 062
Autres charges de gestion courante	0	400	400
Charges financières	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0
Dotations	1 033	142 188	143 221
Impôts sur les sociétés	0	406	406
Total Charges	410 093	2 231 159	2 641 252
Produits	0	1 387 655	1 387 655
Dotations, produits de tarification	493 177	381 220	874 397
Subventions d'exploitation	0	493 489	493 489
Autres produits de gestion courante	0	32 340	32 340
Produits financiers	0	3 788	3 788
Produits exceptionnels	0	0	0
Reprise de dotations	0	90 917	90 917
Total Produits	493 177	2 389 409	2 882 586
Résultat	83 084	158 251	241 334

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen

	Personnel salarié (ETP)
TOTAL	38,43
Encadrement	10,13
Non cadres dont :	28,30
Administratif / Comptabilité	1,50
Services Généraux	0,80
Hébergement et Service à la Personne	20,42
Service de Soins Infirmiers à Domicile	5,67

En complément, la présence au sein des maisons partagées des volontaire services civiques / associatifs / volontaires Croix Rouge Allemande aura représenté sur l'année l'équivalent de 0,67 ETP.

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 6 804 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce) et concernent la mission légale de contrôle des comptes.

6.3 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants, Président, Trésorier et Secrétaire du Conseil d'administration de l'association, tous étant bénévoles.